



**Confédération Construction
Bruxelles-Capitale**

Construction, énergie & environnement

MEMORANDUM

7 priorités pour un secteur de la construction durable
et tourné vers l'avenir de Bruxelles



La construction à Bruxelles en quelques chiffres

5.076



employés

11.464
indépendants



10.164



ouvriers

15.240
salariés

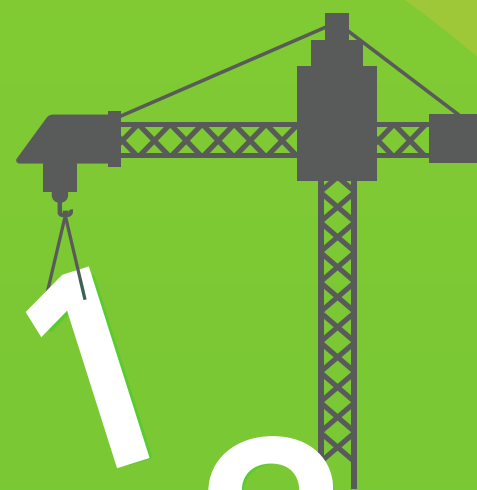


11.441

entreprises
de construction
déclarées
à la TVA



2018



EMPLOI ET TRANSITION VERS LE SECTEUR

Vers un enseignement technique et professionnel de type triale

La formation d'une main d'œuvre qualifiée et motivée est la priorité numéro 1 du secteur. Les entrepreneurs ne trouvent plus de candidats pour de nombreux postes. L'accord cadre sectoriel qui vient d'être signé avec le Gouvernement bruxellois est un grand pas dans la bonne direction. De nombreuses collaborations doivent se lancer avec les opérateurs publics, enseignement compris.

Le secteur demande que l'enseignement technique et professionnel « construction » réponde davantage aux spécificités de la population bruxelloise ainsi qu'aux besoins des entreprises (nécessité du bilinguisme, faible taux de transition vers l'emploi de l'enseignement de plein exercice construction, hauts taux de chômage des jeunes conjointement avec des métiers en pénurie, faibles compétences mathématiques de base, inadéquation de l'offre proposée par l'enseignement général par rapport aux aspirations de grandes couches de la population jeune bruxelloise, nécessité de redynamiser les filières de relégation, ...).

Pour ce faire, la CCBC demande une réflexion en profondeur sur l'enseignement technique et professionnel à Bruxelles, de manière à mieux répondre aux défis urbains spécifiques. Dans ce cadre nous demandons d'appliquer à tous les types d'enseignements construction les principes développés avec succès par la formation de base triale suisse, dont on retrouve déjà les grands principes dans la formation classes moyennes, en alternance, enseignée à l'EFP et qui est à encourager.

Cette formation triale associe la pratique en entreprise, les cours théoriques et les cours pratiques dispensés par un centre de formation géré par les associations professionnelles de métiers. Ce type d'enseignement permet aux jeunes d'acquérir toute la motivation et les compétences liées à son métier, indispensables à sa transition vers l'emploi en entreprise. Par ailleurs, la logique de parcours de la qualification professionnelle à la formation « chef d'entreprise » produit des résultats de création d'entreprises exemplaires.



Image de marque du secteur et de la formation en alternance

Ces dernières années le secteur de la construction jouit d'une mauvaise réputation auprès du grand public et de moins en moins de jeunes choisissent de leur plein gré de se diriger vers le secteur de la construction ou des formations en alternance qui sont pourtant le meilleur tremplin pour un emploi dans le secteur. Il est important et urgent de rappeler que le secteur de la construction est un secteur très attractif qui offre de nombreux avantages et surtout des opportunités d'épanouissement et de carrière.

Le secteur propose d'organiser, en partenariat avec le nouveau gouvernement, une grande campagne de communication afin d'intensifier les actions pour améliorer l'image de marque du secteur de la construction et de la formation en alternance tant auprès des jeunes que des demandeurs d'emplois et de leurs parents !

Pôle Formation Emploi Construction

L'une des actions phares du plan d'action de l'accord cadre sectoriel bruxellois est la création d'un pôle formation emploi (PFE Construction). Ce pôle devrait permettre d'une part de concentrer les moyens pour la formation pratique des acteurs bruxellois de l'enseignement, de la formation et de l'insertion dans un seul et même lieu et d'autre part de rapprocher les actions des différents opérateurs publics de l'emploi et de la formation avec les réalités des entreprises. Un important financement Beliris vient d'être octroyé pour la construction de ce PFE.

La CCBC demande que la création du PFE Construction reste une priorité pour le prochain Gouvernement Bruxellois en continuant la concertation étroite avec le secteur pour sa construction.

MAINTIEN D'UNE PEB HARMONISEE

Il est nécessaire de continuer à améliorer la Réglementation PEB actuelle. Sur base de l'expérience acquise ces dix dernières années, l'ensemble du secteur est favorable à entamer une réflexion sur le développement d'une « Réglementation PEB 2.0 » permettant notamment de simplifier les procédures. Cette réflexion doit nécessairement se faire en parallèle à la réglementation actuelle afin de garantir d'une part la prévisibilité des exigences pour les acteurs et d'autre part la stimulation, par une bonne prise en compte de leurs apports dans le calcul de la PEB, des innovations. Les professionnels de tout le pays demandent de poursuivre cette amélioration de la réglementation PEB de manière commune.

Bruxelles a toujours été à la pointe en matière de Performance Energétique des Bâtiments. Tant du point de vue des critères ambitieux imposés par le CobRACE que par sa volonté continue de travailler ensemble avec les 3 Régions du pays et ce afin de permettre aux entreprises d'avoir une meilleure lisibilité de la problématique.

Le secteur demande le maintien d'une PEB harmonisée à tous les niveaux parallèlement à une réflexion en profondeur afin de simplifier les procédures et d'y intégrer les innovations technologiques plus rapidement.

SUPPRESSION DES CLAUSES SOCIALES VERS DES CRITERES PLUS PERTINENTS

La position du secteur est claire : la suppression des clauses sociales dans les marchés publics de construction. Le constat est évident, ces clauses ont plus d'effets pervers négatifs que d'effets positifs. Les entreprises sont en recherche active de main d'œuvre et n'arrivent pas à trouver suffisamment de bruxellois motivés à travailler dans le secteur. Ce n'est pas en obligeant des entreprises à accepter des chômeurs obligés de venir y travailler – et ce au détriment d'ouvriers déjà existants ou de l'engagement de nouveaux – que l'on va augmenter l'insertion des bruxellois dans le secteur.

Il vaut mieux investir les moyens financiers importants liés à la détermination, au suivi et au contrôle de ces clauses, dans des projets d'insertion sur le terrain afin d'accompagner tant les bruxellois dans les entreprises et favoriser des rencontres dans un climat positif.

Dans l'hypothèse du maintien de ces clauses sociales, il faut privilégier au maximum les clauses de formation (notamment l'alternance), permettre aux entreprises de valoriser leurs efforts sociétaux déjà réalisés et surtout permettre aux entreprises de choisir quel type de clause elles veulent appliquer pour chaque marché spécifique.

C'est pourquoi la CCBC demande la suppression pure et simple des clauses sociales dans les marchés publics au profit d'actions d'insertion et de mise en contact positives des chômeurs et jeunes bruxellois avec les entreprises.

Si les clauses sont maintenues, il faut que le type de clause à appliquer puisse être choisi librement par l'entreprise et privilégier les clauses de formation et d'alternance.

CHANTIERS EN VOIRIE

○ *Suppression de toute obligation pour les petits chantiers*

L'ordonnance « chantiers en voirie » de 2008, modifiée par celle de 2018, a pour objectif de régler la viabilité de la voirie et non son intégrité. Dans ce cadre-là, il est indispensable que les chantiers de petite taille n'ayant pas d'impact réel sur la viabilité de la voirie soient exemptés des procédures lourdes et inutiles qui y sont imposées. En effet, le secteur de la construction est composé de 95% de TPE/PME qui sont submergées par la complexité administrative bruxelloise.

La CCBC demande la limitation du cadre de l'ordonnance aux chantiers ayant un réel impact sur la viabilité de la voirie.

Simplification de la procédure !

L'introduction de chantiers ayant un impact sur le domaine public dans la plateforme OSIRIS est un élément obligatoire en région de Bruxelles-Capitale depuis le 7 avril 2014. Il est indispensable que l'ensemble des entreprises, y compris les PME, puissent faire cette introduction eux-mêmes sans devoir suivre plusieurs heures de formations et sans devoir payer d'importants frais pour l'encodage de leurs demandes.

La CCBC demande la simplification du logiciel OSIRIS le plus vite possible. Un entrepreneur doit pouvoir faire sa demande de chantier au travers du logiciel OSIRIS sans formation et sans devoir payer un intermédiaire !

SMART BUILDINGS FOR SMART CITIES

Lancement d'une plateforme d'échange au niveau bruxellois/belge pour la concertation des acteurs des Smart Buildings for Smart Cities (SB4SC)

Les Smart Buildings sont des composantes essentielles des futures Smart Cities. Il est aujourd'hui nécessaire que les différents acteurs qui gravitent autour des Smart Buildings puissent se concerter et échanger, dans le cadre d'une plateforme multidisciplinaire, notamment en vue de permettre une compatibilité et une ouverture optimales de tous les systèmes qui sont et vont être développés dans un avenir proche ou encore pour déterminer les conséquences juridiques et les nouvelles responsabilités liées à ces nouvelles technologies, telles l'utilisation de la blockchain, et leurs impacts dans les relations entre ces acteurs économiques.

Le secteur demande de favoriser la création d'une plateforme d'échange pour l'ensemble des acteurs qui sont concernés par les Smart Buildings for Smart Cities.

Digitalisation du secteur (BIM, Blockchains, impression 3D ...)

Le secteur est en train de vivre une véritable révolution via la digitalisation de nombreuses pratiques. Il est donc essentiel que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, en collaboration avec le secteur de la construction, mette en place un processus d'accompagnement des entreprises vers cette transition digitale. Ce processus, qui doit être basé sur une remontée des expériences et des besoins du terrain, doit avoir comme objectif de sensibiliser, d'informer et d'accompagner l'ensemble du secteur pour permettre à tous les acteurs, y compris les TPE et PME, de prendre le train en marche.

La CCBC demande au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale la mise en place d'un processus basé sur une approche Bottom-Up telle que l'Alliance Emploi-Environnement pour la transition digitale du secteur.

QUALITE, SECURITE ET ACCES A LA PROFESSION

Le secteur de la construction dans son ensemble reste convaincu de l'importance et de l'utilité d'un système de garantie de la qualité via une vérification des compétences nécessaires pour exercer les métiers de la construction. En effet, les exigences en compétences transversales, la complexité des constructions sans cesse revue à la hausse, l'obligation de résultat et les besoins croissants de formations complémentaires de nos entrepreneurs requièrent des acquis de base de plus en plus pointus. Le dispositif d'Accès à la profession sera supprimé en Flandre au 1er janvier 2019, ce qui génère une situation kafkaïenne dont les conséquences juridiques doivent encore être éclaircies pour la Région de Bruxelles-Capitale.

De plus, les entrepreneurs souhaitent pouvoir vérifier, d'une façon simple et pratique, l'inscription à la Banque carrefour des entreprises et indépendants afin de promouvoir l'autocontrôle.

Dans l'attente, la CCBC prône un moratoire durant lequel le maintien du dispositif en Région de Bruxelles-Capitale doit permettre d'éviter que les entrepreneurs établis en RBC ne soient discriminés, tant dans leur mobilité interrégionale que dans leur position compétitive en RBC. Les conséquences juridiques de cette décision flamande restent aussi à éclaircir sur l'avenir de l'agrégation « travaux publics » au niveau fédéral, dont l'Accès à la profession est un préalable.

SOUTIEN A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le secteur est en pleine mutation sur de nombreux aspects. Que ce soit la PEB, l'économie circulaire ou la transition numérique, les entreprises de toutes tailles doivent s'adapter ou risquent de rester dans le fossé. La recherche scientifique, l'information et le soutien des entreprises sur ces nombreuses transformations et innovations sont fondamentales pour permettre au secteur de transformer ces défis en opportunités. Du point de vue technique et technologique, les centres de recherche sectoriels (CRR et CSTC) sont des acteurs majeurs pour guider les entreprises et le secteur vers les marchés du futur.

La CCBC demande d'accentuer encore les efforts de recherche scientifique en Région de Bruxelles-Capitale, via les centres de recherches collectifs que sont le CSTC et le CRR, en lien étroit avec les besoins des entreprises.

